

<http://www.crifrance.com/islamophobie/article/stop-aux-racismes-a-l-antisemitisme-et-a-l-islamophobie>



# Stop aux racismes, à l'antisémitisme et à l'islamophobie

- Islamophobie -



Date de mise en ligne : jeudi 24 décembre 2020

---

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

---

**Le week-end précédant les fêtes de Noël 2020 a été marqué par l'irruption de racismes décomplexés dans l'espace médiatique ainsi que sur les réseaux sociaux.**

**Comme chaque année, l'élection de Miss France a donné lieu à son lot de propos abjects mais qui n'ont jamais suscité autant de réactions politiques.**

En effet, des propos antisémites condamnables visant Miss Provence ont été postés sur les réseaux sociaux, notamment sur twitter, qui comme tout le monde le sait, est largement dominé par la fachosphère.

Le seul « crime » de la dauphine est d'avoir précisé que son père est israélien.

Le tollé général provoqué par ces propos racistes s'est traduit par de très nombreuses condamnations de la sphère politique. Le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, se disant « profondément choqué » a affirmé que « les services de police et de gendarmerie sont mobilisés ». La ministre déléguée à la Citoyenneté, Marlène Schiappa a, quant à elle, indiqué qu'elle adressait au Procureur un signalement sur la base de l'article 40 du code de procédure pénale qui impose à toute autorité publique de signaler une infraction dont elle a connaissance.

Une enquête a été ouverte par le parquet de Paris pour "injures à caractère raciste".

Dans un même temps, une vidéo de Sud Radio, qui date d'octobre 2020, nous permet d'entendre une auditrice déverser son torrent de haine en roue libre en ces termes : « Mme Diallo se plaint de la France, elle se plaint des Blancs, mais si aujourd'hui elle est journaliste (...), elle le doit à l'ouverture d'esprit de notre éducation et de notre pays », avant d'ajouter « si Mme Diallo n'avait pas bénéficié de tout ce que donne la France, je crois qu'il y a de fortes chances qu'elle serait en Afrique, avec 30 kg de plus, 15 gosses, en train de piler le mil par terre et d'attendre que son mari lui donne son tour entre les 4 autres épouses ».

Ces propos, d'une violence inouïe, n'ont reçu aucune désapprobation du présentateur, ni de ses chroniqueurs.

En plateau, le magistrat Philippe Bilger ironise même : « Attention, Danièle Obono (députée LFI) va vous tomber dessus ». Le présentateur Philippe Rossi, relativise même les propos de l'auditrice, pour ne pas dire qu'il abonde dans son sens, en déclarant : « il suffit de dire comme vous l'avez dit que Rokhaya Diallo a eu de la chance d'être en France et d'avoir une vraie liberté d'expression », avant de remercier très chaleureusement ladite auditrice.

De son côté, la fameuse Céline Pina a, en revanche, souligné qu'elle n'était « comptable que de sa parole, pas de celle des autres ». Cependant sur la vidéo, on voit Madame Pina afficher un sourire approbateur avant d'ajouter :

« Rokhaya Diallo est la preuve que la France n'est pas raciste ».

## Stop aux racismes, à l'antisémitisme et à l'islamophobie

---

Sans relever les immondices proférées par l'auditrice, elle cautionne simplement le racisme décomplexé en direct. Propos qu'elle confirmera plus tard dans un long texte sur Facebook où elle se perd dans les affres d'une entreprise de hiérarchisation des racismes.

En effet, dans son post, elle n'hésite pas à faire l'amalgame grotesque entre antisionisme et antisémitisme tout en rendant Mme Diallo responsable des propos racistes qui l'ont visée. Mme Pina sous-entend ainsi, sans jamais le dire clairement, qu'elle l'a bien cherché. Faut-il rappeler à Mme Pina que « comprendre, c'est justifier » selon Manuel Valls, son partenaire idéologique ?

A noter que les tous les protagonistes de l'affaire ont présenté leurs excuses à Mme Diallo, à l'exception de Mme Pina et l'auditrice.

La justice devra identifier cette dernière pour la traduire devant les tribunaux puisque la victime a déposé une plainte pour injures à caractère raciste.

Enfin, la ministre de la culture, Madame Bachelot, a certes twitté son indignation et fait part de sa volonté que le CSA prenne des sanctions mais étonnement, elle n'a pas fait de saisine de la justice au visa de l'article 40 comme cité précédemment dans l'affaire d'antisémitisme envers Miss Provence.

Honte à ces politiques et médias qui bafouent tous les jours un peu plus les valeurs chères à notre République !

La Coordination contre le Racisme et l'islamophobie.